

● (1730)

[Français]

Dans son ensemble, monsieur le président, le projet de résolution proposé par le gouvernement du Canada reçoit déjà l'appui de la majorité des députés de cette Chambre, de deux provinces, une troisième est encore «sur la clôture», et de plusieurs partis politiques provinciaux, de même que de la plupart des groupes qui ont témoigné aux audiences publiques du comité spécial à la suite des modifications proposées par l'honorable ministre de la Justice.

Nous savons que la population canadienne réclame un changement et le projet de résolution répond à cette attente. Cela ne veut pas dire que le projet fédéral est parfait à 100 p. 100; il faut le voir comme un outil qui permet de sortir de l'impasse. Pour moi, cet outil répond à deux critères importants. En premier lieu, monsieur le président, je reconnais que la formule d'amendement imposée impose un rythme et de nouvelles règles du jeu qui ne conviennent pas à tous les gouvernements provinciaux. Mais il reste une chose essentielle pour nous, députés du Québec, c'est que le gouvernement du Québec, les Québécois exercent leur droit de veto et qu'aucun changement constitutionnel dans l'avenir ne pourra se faire sans leur accord. Je considère que ce droit de veto est un prérequis essentiel lorsqu'on reconnaît la spécificité du Québec. On a vu les députés de l'opposition qui n'ont pas encore réussi, un peu comme les provinces, à s'entendre sur une formule d'amendement. On a eu la formule de Vancouver; maintenant, on a la formule du sénateur Tremblay. En ce qui a trait à la formule de Vancouver, monsieur le président, que constatons-nous? On constate que le Parti Québécois l'appuie, que plusieurs gouvernements provinciaux conservateurs l'appuient. Que dit cette formule? Cette formule permet l'*opting out*, une de ses grandes qualités, selon le premier ministre du Québec. Pour une personne qui a l'intention de faire l'ultime *opting out*, soit la séparation de son pays, c'est sûr qu'une formule qui lui permet de se retirer de tous les programmes fédéraux, qui lui permet de refuser certaines dispositions constitutionnelles est certainement quelque chose qui peut sembler intéressant. Mais ce n'est certainement pas le vœu des députés du Québec.

En ce qui a trait à la formule du sénateur Tremblay, je suis encore énormément surpris que l'on constate que le Québec perd, à toutes fins pratiques, selon la conjoncture, son droit de veto. Si le pourcentage devait finir 70-30, le Québec, à toutes fins pratiques, serait dans une situation extrêmement embarrassante, tandis qu'avec la formule d'amendement de la Charte de Victoria, le Québec, avec 25 p. 100 de la population, a une garantie qu'aucun changement ne se fera sans la province de Québec. C'est sûr, monsieur l'Orateur, qu'une formule qui est critiquée partout dans le Canada comme trop généreuse pour le Québec peut certainement être quelque chose auquel le Parti québécois peut s'opposer. Mais je pense, monsieur le président, que c'est sûrement notre devoir, à nous les députés libéraux du Québec, de nous assurer que ce soit un strict minimum en ce qui a trait à la formule Victoria.

En second lieu, je veux parler en faveur de la Charte des droits et libertés, plus particulièrement dans la partie qui traite de la liberté de circulation et d'établissement, la mobilité de la main-d'œuvre et le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. A titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), je considère que

La constitution

l'enchâssement de ces droits dans la Constitution est primordial si nous voulons assurer la participation de tous les Canadiens à l'essor économique des grandes régions du Canada. On entend maintenant dans la publicité du gouvernement du Québec dire que cela va enlever des emplois aux gens du Québec. Je pense que c'est très clair, que, selon toutes les études récentes qui ont été faites, il y a beaucoup plus de Québécois qui vont chercher des emplois à l'extérieur de la province que de personnes qui viennent à l'intérieur de la province, comme ils disent, «voler nos jobs». Quand on pense à l'essor, au développement économique qui va se faire dans l'Ouest, à l'essor et au développement qui se fait maintenant à Terre-Neuve et au Labrador, ce ne sera pas pénaliser les Québécois que de leur donner le droit de partager ces emplois-là qui sont tout de même ceux de l'avenir dans notre pays.

Il est sûr que ceci doit être couvert par un autre facteur: l'accès à l'école française. On ne veut pas demander à des Québécois de quitter la province de Québec et ensuite «se ramasser» dans une province dans laquelle ils n'auront pas le droit d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises. Je pense que cela aussi est un changement qui ne va peut-être pas aussi loin qu'on l'aurait désiré, mais au moins il garantit à ces Québécois-là qui, je l'espère, vont pouvoir obtenir des postes qui seront créés un peu partout au Canada, d'en profiter. C'est sûr que s'ils n'avaient pas ce droit-là ils hésiteraient à y aller. Maintenant, au moins, on peut leur donner cette garantie qu'ils pourront avoir accès à des écoles françaises.

Il en va de même, monsieur le président, de l'enchâssement du principe de péréquation, qui permet d'assurer à l'économie plus de stabilité et d'équilibre, et c'est l'idéal du partage désormais reconnu par l'ensemble des Canadiens et qui a réussi à faire du pays l'un des plus prospères qui soient. Je crois qu'il devrait être inscrit dans la Constitution. Le principe de péréquation obligera les deux ordres de gouvernements à favoriser le développement économique en vue de réduire l'inégalité des chances et de fournir à tous les Canadiens des services publics essentiels et de qualité acceptable. En codifiant cette notion de partage, nous assurons l'avenir des Canadiens dans la perspective de cette tradition qui s'est établie dès la naissance de notre pays.

Dans le fond, monsieur l'Orateur, le projet de résolution d'Ottawa n'est qu'une étape qui va déclencher le processus de renouvellement attendu depuis 54 ans. A la suite du rapatriement, les provinces devront revenir à la table pour négocier et s'entendre, comme le dit si bien le slogan du gouvernement du Québec. Et à ce moment-là, les premiers ministres pourront présenter leurs propositions pour un partage équitable des pouvoirs. Il faut l'admettre, monsieur l'Orateur, plusieurs des demandes des provinces sont justifiées. La plupart des demandes, d'ailleurs, qui ont été faites dans les années 1960 ont souvent été reconnues par le gouvernement de M. Pearson.

Et les changements et les réformes qui ont été demandés au début des années 1968, 1969, 1970 ont été acceptés par l'actuel premier ministre. Bien des gens semblent oublier les progrès réalisés dans le domaine social après la Conférence de Victoria. Les accords au chapitre de l'immigration et le succès des ententes au niveau des dossiers des télécommunications depuis le milieu des années 1970! Lors des prochaines rondes de négociations fédérales-provinciales, nous devrions adopter